

Crépy-en-Valois : il y a trente-six ans, la tragédie de Beaune

mardi 31 juillet 2018, par [Thémis](#)

La ville de l'Oise se souvient aujourd'hui du terrible accident lors duquel quarante-quatre de ses enfants ont péri le 31 juillet 1982.

Une cérémonie aura de nouveau lieu ce mardi soir (18h30) au cimetière d'Hazemont, à Crépy-en-Valois (Oise) où reposent 44 enfants tués lors de l'accident de Beaune dans la nuit du 31 juillet au 1er août 1982.

Tôt ce matin, à 5 heures, une délégation picarde s'est rendue sur les lieux du drame, à Beaune (Côte-d'Or) puis au mémorial de l'aire d'autoroute de Curney.

Cette tragédie routière reste la plus meurtrière survenue en France. L'état des corps calcinés n'avait pas permis l'identification des enfants : ils reposent ensemble sous un sobre mausolée de marbre gris.

Les enfants ont péri dans les flammes de leur autocar

Le samedi 31 juillet 1982, deux cars bondés d'enfants originaires de Crépy et des environs portaient en colonie de vacances en Savoie. Ils se suivaient sur l'autoroute Paris-Lyon lorsque, lors d'un brusque ralentissement (le passage de trois à deux voies au niveau de Beaune), le second heurtait une voiture placée entre les deux cars.

Le choc éventrait le réservoir de la voiture et l'essence en feu se répandait sous les cars qui s'embrasaient instantanément, tandis que quatre autres voitures venaient se jeter dans le brasier. L'une d'elle bloquait la porte avant du second car, piégeant les petites victimes.

Seuls une quinzaine d'enfants purent s'échapper par l'arrière grâce à deux moniteurs qui furent sérieusement brûlés. Quarante-quatre enfants de 6 à 15 ans, appartenant à 19 familles, les deux chauffeurs et deux moniteurs périrent carbonisés de même que cinq personnes, dont trois enfants, dans les voitures.

À la suite de l'accident, le gouvernement Mauroy prit des mesures de sécurité routière par la voix de son ministre des transports Charles Fiterman (PCF) : réduction de la vitesse maximale par temps de pluie, réduction de la vitesse des autocars et interdiction de transporter des enfants lors des périodes de chassé-croisé.

Le drame eut un épilogue judiciaire : des peines symboliques sanctionneront le propriétaire du car dont les freins étaient défectueux (un an de prison avec sursis et 25 000 francs - 4000 € - d'amende) et l'un des chauffeurs (six mois avec sursis, 2 300 francs d'amende et un an de suspension du permis).

Source : Le Courrier Picard

Auteur : Le Courrier Picard

Date : 31/07/2018